

Infolettre

23 Mars 2020

Chers commerçants,

Le gouvernement du Québec a annoncé aujourd'hui la fermeture des commerces et des entreprises à compter de mardi 24 mars 2020 à 23 h 59. Les « services essentiels » resteront en activité.

Voici quelques exemples de commerces et de services qui sont considérés comme essentiels par le gouvernement du Québec :

- Magasins alimentaires
- Restaurants (services de livraison et pour emporter seulement)
- Dépanneurs
- Grandes surfaces hors centre commercial (offrant des services d'épicerie, pharmacie ou de quincaillerie)
- Services financiers et de comptabilité

Services financiers et de comptabilité **Pour la liste complète des services considérés comme essentiels par le gouvernement du Québec, [Cliquez ici](#).**

Tel que cela était déjà le cas, les entreprises offrant des services pourront poursuivre leurs activités dans la mesure où leurs employés ont la possibilité de travailler à partir de leur domicile.

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à contacter Véronique Poulette, vpoulette@cdecmtlnord.ca 438-521-2832.

[Cliquez ici pour savoir où obtenir de l'aide](#)

Contacts importants

Ligne de soutien aux entreprises de la Ville de Montréal

514 394-1793 de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi

Charles Morisset, commissaire au développement économique Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises

Cell. 514-243-5895

charles.morisset@montreal.ca

[Site internet](#)

Martin St-Pierre, directeur - développement commercial

PME MTL Est-de-l'Île

Cell. 514-207-2917

Mstpierre@pmemtl.com

[Site internet](#)

Noushig Eloyan, directrice générale

Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord

Téléphone 514-329-4453 poste 225

noushig.elayan@ccimn.qc.ca

[Site internet](#)

[Facebook](#)

Cette infolettre vous parvient grâce à un partenariat entre les organisations suivantes :

